

# PROGRAMME DE FORMATION

Autorisation de conduite — Nacelle PEMP groupe A et/ou B recyclage (sans CACES®)

AUTORISATION\_CONDUITE

NACELLE

## INFORMATIONS CLÉS

<b>Durée totale</b>	7h (3h30 théorie + 3h30 pratique)
<b>Effectif</b>	1 à 6 stagiaires
<b>Public visé</b>	Salariés polyvalents amenés à conduire occasionnellement ou régulièrement des PEMP groupe A et/ou B au sein de leur entreprise, sans passage de test CACES® exemple techniciens multi-sites, agents de maintenance, personnel d'ateliers et de petites entreprises ayant un parc varié de PEMP en usage interne.
<b>Prérequis</b>	Avoir 18 ans révolus (ou $\geq 16$ ans pour mineurs sous autorisation de l'inspection du travail). Aptitude médicale à la conduite des PEMP. Savoir lire, écrire et comprendre le français. Aucune expérience préalable requise. Chaque stagiaires doivent se présenter avoir leurs E-P-I ( chaussure de sécurité- gants - casque- harnais anti-chute -vetement de travaille )
<b>Accessibilité PSH</b>	Formations accessibles aux personnes en situation de handicap. Un référent handicap est à votre disposition pour étudier les adaptations nécessaires (matériel, durée, support, accompagnement). Nous contacter en amont de la session pour préparer l'accueil.

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre la réglementation (R.4323-55/56, arrêté 2/12/1998) et la place de l'autorisation de conduite
- Identifier les caractéristiques techniques d'une PEMP et ses limites d'emploi
- Évaluer les risques majeurs liés à la conduite d'une PEMP et les moyens de prévention
- Effectuer la prise de poste, les vérifications visuelles et tester les dispositifs de sécurité
- Manœuvrer la PEMP en sécurité, positionner précisément la plate-forme et adapter sa vitesse
- Réussir l'évaluation théorique et pratique interne en vue de la délivrance de l'autorisation

## PROGRAMME DÉTAILLÉ

### ► PROGRAMME THÉORIQUE (3H30)

1. Cadre réglementaire et responsabilités
  - Articles R.4323-55 et R.4323-56 du Code du travail
  - Arrêté du 2 décembre 1998, circulaire DRT 99/7 du 15 juin 1999
  - Recommandation R.486A en référence (sans passage CACES®)
  - Rôles : employeur, conducteur, accompagnateur
  - Différences entre autorisation de conduite et CACES®
2. Technologie des PEMP groupe A et/ ou B
  - Sources d'énergie, terminologie, caractéristiques
  - Organes de sécurité, postes de commande, dispositifs de secours
  - Documents obligatoires : notice, VGP, certificat de conformité
3. Stabilité et utilisation
4. Risques et conduite à tenir
  - Conditions d'équilibre, courbes de charges
  - Limites d'emploi : pente, dévers, vent, sol
  - EPI antichute, ancrage, harnais
  - Renversement, chute de hauteur, heurts, écrasement
  - Risques environnementaux (lignes électriques, météo)
  - Conduite à tenir en cas d'incident, descente de secours
5. Évaluation théorique interne
  - QCM de validation des connaissances
  - Score minimum recommandé : 70 %

### ► PROGRAMME PRATIQUE (3H30)

1. Prise de poste et vérifications
  - Exploitation des documents (notice, VGP)
  - Vérifications visuelles, dispositifs de sécurité
  - Mise en configuration, stabilisateurs
2. Conduite et manœuvres
  - Montée/descente sécurisée, positionnement sous/le long/au dessus d'une parois
  - Mouvements de la plate-forme déplacement sous/le long/au dessus d'une parois
  - Adaptation au sol et à l'environnement distances de sécurité
  - Déplacement de la PEMP en ligne droite et en courbe
3. Manœuvres de secours et communication
  - Descente de secours, signaux conventionnels
  - Stationnement, fin de poste
4. Évaluation pratique interne
  - Déplacement de la PEMP en sens normal/inverser/perpendiculaire selon groupe de la PEMP
  - Mise en situation observée et notée par le formateur
  - Attestation de réussite remise à l'employeur, qui délivre ensuite l'autorisation de conduite (validité usuelle 5 ans)

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

<b>Méthodes</b>	Formation présentielle. Alternance d'apports théoriques (diaporama, vidéos INRS, photos d'accidents) et de mises en situation pratiques sur PEMP représentatives de leur catégorie (norme EN 280:2013). Exercices individuels, études de cas, manipulation des organes de service. Support stagiaire remis en début de session.
<b>Évaluation</b>	Épreuves théoriques par QCM 40 questions ( $\geq 70\%$ ) et épreuves pratiques sur gerbeur représentatif de chaque catégorie ciblée ( $\geq 70\%$ du test SF FORMATION). Pour l'autorisation de conduite (sans CACES®), évaluation interne par le formateur et délivrance d'une attestation de réussite à l'employeur.
<b>Sanction</b>	En cas de réussite : délivrance de l'attestation de réussite de la et ou catégorie(s) visée(s). Attestation de fin de formation remise à tous les participants.

### Moyens pédagogiques et techniques

Salle de formation équipée (vidéoprojecteur, paperboard, table d'étude). Aire d'évolution dégagée, plane et stabilisée. PEMP représentatives (type 1 et/ou type 3, groupe A et/ou B) avec leur notice d'instructions, rapport de VGP en cours de validité et certificat de conformité. EPI fournis : casque, chaussures de sécurité, gants, harnais antichute avec longe et absorbeur d'énergie, gilet rétro-réfléchissant. Balisage et plots de circulation, charges étalonnées, courbes de charges, matériaux pour exercices de manutention.

## PROFIL DU FORMATEUR / TESTEUR

Personnel qualifié dans la formation et l'évaluation des formations techniques de conduite d'équipements

## MODALITÉS D'ACCÈS ET TARIFICATION

<b>Délai d'accès</b>	Inscription possible jusqu'à 5 jours ouvrés avant le démarrage de la session, sous réserve de places disponibles. Délai standard : 2 à 4 semaines entre la demande et la mise en formation, le temps de constituer le groupe et de réserver la PEMP représentative.
<b>Tarif / financement</b>	Tarif disponible sur devis. Cette formation peut être prise en charge par les OPCO (Opérateurs de Compétences) dans le cadre du plan de développement des compétences sous réserve de certification Qualiopi / nous consulter. Nous contacter pour tout renseignement : <a href="mailto:contact@acaforma.com">contact@acaforma.com</a> — 06 58 78 80 53.

## SUIVI POST-FORMATION

À l'issue de la formation : remise au stagiaire du résultat des épreuves théoriques et pratiques, et de l'attestation de formation. Transmission à l'employeur d'une fiche d'aide à la délivrance de l'autorisation de conduite. Suivi post-formation à 3 mois (mesure de transfert en situation de travail) et à 12 mois (impact mesuré sur la sécurité et la prévention des accidents). Recyclage recommandé tous les 5 ans.

### INDICATEURS QUALITÉ — RÉUSSITE ET SATISFACTION

Organisme récemment créé : cette formation n'a pas encore d'historique de sessions. Les taux de réussite et de satisfaction seront publiés sur <https://sformation.fr> dès la réalisation des premières sessions (mise à jour au minimum mensuelle).